



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE
N° VI-DEC-2023-035

OBJET : Signature d'un contrat de cession pour la pièce « Volpone – Le Bal des Crapules »

Le Maire de la Ville d'Étampes.

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le contrat de cession avec « Le Jour de la Lune »,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Étampes d'organiser la pièce « Volpone – Le Bal des Crapules », samedi 15 avril 2023 à 20H30 à l'Espace Jean Carnet.

DÉCIDE

ARTICLE n°1 : de signer un contrat de cession avec « Le Jour de la Lune » représentée par Madame Olivia GRANIER, agissant en sa qualité de Présidente, domicilié 10, Place du Théâtre – 92310 SEVRES, pour l'organisation de la pièce « Volpone – Le Bal des Crapules », samedi 15 avril 2023 à 20H30 à l'Espace Jean Carnet.

ARTICLE n°2 : L'Organisateur s'engage à verser au Producteur, en contrepartie de la présente cession, sur présentation de facture, la somme forfaitaire de 3900 euros TTC, correspondant aux frais, (prestation, déplacements et logistique) engendrés par le spectacle.

ARTICLE n°3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE n°4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités,
- « Le Jour de la Lune » – Madame Olivia GRANIER, Présidente.

Fait à Étampes, le **14 MARS 2023**



Franck MARLIN
Maire de la Ville d'Étampes

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le 15 MARS 2023